

Paris le 30 mai 2017,

Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts : Dossier 69

Thématique : Elaboration du guide du parcours de soins relatif à la démarche diagnostique et prise en charge thérapeutique des troubles neurocognitifs.

La Haute Autorité de santé (HAS) va constituer un groupe de travail portant sur « l'élaboration du guide du parcours de soins relatifs à la démarche diagnostique des troubles neurocognitifs ».

Mission et composition du groupe de travail :

Cet appel à candidature s'adresse aux représentants des usagers, aux professionnels de santé et aux professionnels du secteur social amenés à prendre en charge des personnes présentant un trouble neurocognitif associé à la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.

Il s'agit de constituer un groupe de travail pluriprofessionnel dont la mission est de décrire dans un document unique (guide parcours), les repères pour améliorer pratiques et coordination professionnelles auprès des personnes malades et de leur entourage.

Ce guide doit rappeler le rôle central des intervenants de premier recours et notamment celui des médecins généralistes dans la prévention des situations de rupture. Il est destiné en priorité aux professionnels de santé de proximité. Il peut être support de formation initiale ou continue, être un outil de dialogue et d'analyse entre professionnels de santé et tutelles. Il se substituera au guide médecin de 2009, qui visait à décrire le «protocole de soins» associé à l'ALD n°15.

Modalités:

Le groupe de travail se réunira dans les locaux de la HAS sur convocation. Une réunion d'une journée (10h00 à 17h00) est prévue le mercredi 27 septembre 2017.

Les experts sont indemnisés et remboursés de leurs frais de déplacement selon les règles applicables à la HAS.

Afin de garantir l'indépendance des travaux, les experts qui collaborent aux travaux de la HAS ne peuvent traiter une question dans laquelle ils auraient un lien direct ou indirect avec les entreprises ou établissements dont les produits (tests biologiques, médicaments ou dispositifs médicaux) entrent dans le champ de compétence de la HAS, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs.

Les candidats doivent donc remplir en ligne une déclaration d'intérêts mentionnant leurs liens directs ou indirects tels qu'indiqués au paragraphe ci-dessus.

Si le candidat est retenu pour participer au groupe de travail, sa déclaration d'intérêts sera publiée, à l'exception des données personnelles, sur le site internet de la HAS avant la première réunion du groupe de travail.

D'une façon générale, les membres des groupes de travail sont tenus au secret et à la discrétion des professionnels sur tout document ou information dont ils ont eu connaissance en raison de leur participation à l'un de ces groupes de travail.

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes ayant une expertise en lien avec la thématique.
(2 experts pour le groupe de travail et 2 experts pour le groupe de lecture)

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie **au plus tard le lundi 12 juin 2017 à 18H00 (date et heure de clôture de l'appel)**, par voie électronique exclusivement, à l'adresse : **secretariat@college-mk.org**

Composition du dossier pour chaque candidat :

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

Critères de sélections des experts par le Collège de la Masso-Kinésithérapie :

Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.
2. Absence de conflits d'intérêt majeur ;
3. Titres en adéquation avec le dossier ;
4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;
5. Présentation de dossiers complets ;
6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique ;
7. Qualité de la lettre de motivation ;
8. Appartenance à une structure membre du CMK.



Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.
<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>

https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2756722/fr/appel-a-candidatures-d-experts-pour-la-constitution-d-un-groupe-de-travail-portant-sur-l-elaboration-du-guide-du-parcours-de-soins-relatif-a-la-demarche-diagnostique-et-prise-en-charge-therapeutique-des-troubles-neurocognitifs?cid=r_1437955